



# RÉSIDENCE BERLIOZ

8 boulevard Franchet d'Esperey – 51100 REIMS  
Tél : 03/26/49/86/10 Courriel : [residence-berlioz@crous-reims.fr](mailto:residence-berlioz@crous-reims.fr)



## NOTE D'INFORMATION AUX RÉSIDENTS

**LE SECRETARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI (SAUF LE MERCREDI)  
DE 8h30 à 15h30**

### **V**otre arrivée

**Etat des lieux :** Le formulaire est à rendre sous 8 jours après votre arrivée. Après un mois d'occupation, les consommables (ampoules et néons) sont à la charge du résident.

**Documents du dossier à compléter :** les pièces du dossier seront à remettre également sous 8 jours après votre arrivée (secrétariat ou accueil ou boîte aux lettres du secrétariat)

**Badge d'accès à la résidence :** Il vous est remis lors de votre arrivée ainsi que les clés de votre logement et de votre boîte aux lettres. Votre trousseau de clés est personnel et vous sera facturé en cas de perte et/ou de dégradation.

**Demande Allocation logement. :** Le dossier est à remplir sur internet sur le site de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) le mois de votre arrivée. Vous devez imprimer le récapitulatif de votre demande en ligne et le déposer au secrétariat qui se chargera d'envoyer la totalité des documents. Vous pouvez bénéficier de cette aide au logement dès le 2<sup>ème</sup> mois d'occupation de la chambre et après paiement du 1<sup>er</sup> loyer. Pour les étudiants de moins de 20 ans, vérifiez auprès de vos parents s'ils gardent le bénéfice de la CAF.

### **T**out au long de l'année

#### Modalités de paiement du loyer :

- Date limite de paiement : le 10 du mois en cours
- Moyens de paiement :
  - en ligne : sur le site internet du CROUS de Reims : [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)
  - par carte bancaire auprès du secrétariat de la résidence
  - par virement bancaire : le RIB est disponible auprès du secrétariat
  - par chèque bancaire libellé à l'ordre du « régisseur des recettes de la résidence PAUL FORT » (au verso indiquez : vos Nom, prénom et numéro de logement)
  - en espèces.

#### Services :



Ascenseur



Accessibilité



Internet



Laverie



Parking



WIFI Eduroam



Salle d'étude à la RESIDENCE PAUL FORT (ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 23h)



Les ordures ménagères sont à déposer aux emplacements prévus à cet effet (tri sélectif)

# Votre logement



**non-fumeur**

Tous nos logements en résidence sont meublés (lit avec matelas, bureau, chaises, rangements) et disposent d'une connexion WIFI. **Il est interdit de remplacer ou démonter le mobilier.**

## **STUDIOS : SUPERFICIE 21 M2**

- Equipées de cabine avec toilettes, douche et lavabo ;
- Réfrigérateur ;
- Coin cuisine avec plaques électriques et évier.

## **ATTENTION : les éléments suivants ne sont pas fournis :**

- Linge de lit (housse de matelas, draps, couette, oreiller, ...).
- Ustensiles de cuisine (assiettes, verres, couverts, casseroles, ...).

# I nformations pratiques

## ***Les animaux sont strictement interdits dans la résidence.***

**Courrier** : Le courrier est distribué chaque après-midi du lundi au vendredi dans vos boîtes aux lettres.

**Parking** : Vous avez accès à un parking extérieur gratuit (avec des horaires d'ouverture). Vous avez la possibilité de louer un garage ou une place de parking couverte (tarifs au secrétariat). Un garage à vélo est également disponible et gratuit.

**L'espace LAVERIE** : Ne pas laisser de sacs poubelles, ni autres déchets. Chacun doit s'assurer de l'entretien après utilisation des machines à laver et sèche linge. Une table à repasser est disponible.

**Entretien** : des agents de service assurent l'entretien des locaux communs. Nous vous rappelons que tout problème concernant votre studio doit être signalé, soit à l'accueil, soit au secrétariat, ou encore par mail à [residence-fort@crous-reimsfr](mailto:residence-fort@crous-reimsfr) ou document à déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat.

Ne pas obstruer les bouches de ventilation et d'aération, elles préviennent la condensation et évitent la moisissure. Pensez à les nettoyer régulièrement.

**Il est interdit de rapporter et d'utiliser des radiateurs électriques ; en cas de manquement de chauffage, merci de vous rapprocher de l'accueil ou du secrétariat.**

# Votre départ

Le logement est attribué du **1<sup>er</sup> septembre au 31 août** de l'année suivante. Vous pouvez quitter votre logement plus tôt sous-réserve d'avoir déposé un préavis de départ un mois à l'avance. Tout mois entamé devra être payé.

Lors de votre départ à la remise des clés, si votre logement n'est pas entretenu, un forfait ménage vous sera facturé, ainsi que les dégradations ou réparations non déclarées au préalable.

Si vous souhaitez conserver votre logement pour l'année suivante, adressez-vous au secrétariat de votre résidence dès le mois de mars (conditions à remplir). Des documents de demande de renouvellement vous seront également adressés à cette période.

***TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE SERA SANCTIONNÉ ET IMPLIQUERA VOTRE NON RENOUVELLEMENT AU SEIN DE LA RESIDENCE POUR L'ANNEE SUIVANTE.***

***NOUS VOUS INFORMONS QUE LE CROUS DE REIMS SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES CONTROLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ DES LOGEMENTS.***